

fondement même de la démocratie est la règle de la majorité, ce qui est parfaitement reconnu, je l'espère. Nous pouvons donc en déduire immédiatement que c'est le parti qui a obtenu le plus de votes qui représente la majorité, et c'est le peuple qui l'a ainsi voulu! Nous pouvons donc dire que le gouvernement actuel est majoritaire à cause de la volonté du peuple.

Or, au niveau de la réunion des leaders, ce même gouvernement devient tout à coup minoritaire, puisqu'ils sont présentement trois contre un, par rapport aux majorités obtenues de la population. A mon avis, tout le drame se situe là, monsieur l'Orateur. L'opposition proclame la démocratie de cette réunion, mais ne serait-il pas opportun de nous demander si la formation de cette assemblée ne pêche pas contre cette même démocratie?

Le problème est si grave qu'on se demande quel groupe pêche le plus gravement contre la démocratie. Si c'est le groupe des leaders, je suis d'avis que c'est là qu'il faut appliquer le remède, et le leader parlementaire du gouvernement a été tellement intraitable qu'il fait comme le chirurgien qui coupe la tête de son patient parce que celle-ci semble malade.

Il est donc naturel que tous les députés lancent des cris de protestation. J'espère bien, monsieur l'Orateur, que les propositions du leader du Gouvernement ont dépassé son idée, car je ne peux concevoir qu'un homme qui se dit démocrate soit capable de tenir honnêtement un pareil langage. C'est avec raison que tous les députés de l'opposition crient à la mort de la démocratie, ce qui se réalisera à brève échéance si l'article 16A proposé entre en vigueur.

Toutefois, le premier ministre (M. Trudeau) nous a laissé une lueur d'espoir hier, alors qu'il affirmait que son gouvernement était toujours prêt à discuter. Si le gouvernement est sincère et désire vraiment préserver notre démocratie, il existe une opération des plus logique à faire pour réaliser la réforme désirée, c'est-à-dire concéder au gouvernement l'autorité nécessaire à son mandat, tout en garantissant les droits des minorités. Pourquoi ne ferait-on pas du comité actuel de la procédure l'outil par excellence pour orienter les travaux de la Chambre? Dans ce comité, comme dans tous les autres comités permanents, nous y retrouverions la représentation proportionnelle où la règle de la majorité ferait force de loi.

Depuis que je siège ici, monsieur l'Orateur, j'ai constaté que les réunions des leaders, à cause d'une représentation inadéquate, furent très souvent la cause profonde de patinage de fantaisie et de querelles que la population

ne pouvait s'expliquer. Cessons donc, une fois pour toutes, ces luttes futiles et attaquons-nous franchement au mal actuel, afin d'y apporter un vrai remède, c'est-à-dire la création d'un comité des leaders selon la représentation proportionnelle de tous les partis ou encore, si l'on veut, d'un comité des travaux de la Chambre.

J'ai l'impression que le leader du gouvernement a voulu accélérer le travail de la Chambre en agissant de la sorte. J'ai bien l'impression que tous sont maintenant prêts à s'asseoir autour de la table du comité, en vue d'élaborer une nouvelle législation qui donnera au gouvernement les pouvoirs nécessaires à l'exercice de son mandat majoritaire, sans pour cela torpiller les droits des autres députés.

On m'a toujours dit que la plus petite entente pacifique valait mieux que toutes les grandes guerres. J'ai confiance, monsieur l'Orateur, en la sincérité de tous les députés pour trouver la réforme qui s'impose. A l'occasion de Noël, prouvons au pays que nous sommes des hommes de bonne volonté non seulement en paroles, mais en action.

• (5.50 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, serait-il présomptueux de signaler qu'il est six heures?

L'hon. M. Macdonald: Peut-être pourrions-nous signaler qu'il est six heures et reprendre plus tard ces cinq minutes, lorsque nous approcherons de sept heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Est-on d'accord là-dessus?

Des voix: D'accord.

[Français]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Lotbinière (M. Fortin)—l'industrie—on demande que le Canada fabrique des pièces pour les avions à réaction; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—la consommation—inclusion d'une mesure de protection dans le Code criminel; le député de Kenora-Rainy River (M. Reid)—objets volants non identifiés—leur présence au-dessus de Sioux Lookout en Ontario.